

Registre Public d'Accessibilité



Date Ouverture : 1^{er} Septembre 2017



Accessibilité de l'établissement



Bienvenue à l'Agence GMF Assurances de : GMF-NIMES NOVEO CENTER



Le Bâtiment et les services proposés sont accessibles

Oui Non

Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

Oui Non



Formation du Personnel d'accueil aux différentes situations de Handicap

- Le personnel est sensibilisé
- Le personnel est formé
- Le personnel sera formé



Matériel adapté

- Le matériel est entretenu et réparé
- Le personnel connaît le matériel



Consultation du Registre Public d'Accessibilité

A l'Accueil



Existe-t-il un Registre Public de Sécurité :

Un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) a été établi :

Date du dépôt du document : **23 Septembre 2015**

Adresse : 288 ALLEE DE L'AMERIQUE LATINE
Code Postal : 30900 Ville : NIMES

Nom de la Personne Morale : GMF ASSURANCES SA
SIRET : 398 972 901 06735

NAF : 6512Z



Accessibilité aux Personnes Handicapées

Sommaire

- Bien Accueillir les Personnes Handicapées
Plaquette Ministérielle
- Notice d'Accessibilité
- Attestation d'Accessibilité
- Modalités de Maintenance des Equipements d'Accessibilité

Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- ➔ Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- ➔ Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- ➔ Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- ➔ Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ Les déplacements ;
- ✦ Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- ✦ La largeur des couloirs et des portes ;
- ✦ La station debout et les attentes prolongées ;
- ✦ Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



2) Comment les pallier ?

- ➔ Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- ➔ Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- ➔ Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ La communication orale ;
- ✦ L'accès aux informations sonores ;
- ✦ Le manque d'informations écrites.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- ➔ Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- ➔ Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- ➔ Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- ➔ Proposez de quoi écrire.
- ➔ Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ Le repérage des lieux et des entrées ;
- ✦ Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- ✦ L'usage de l'écriture et de la lecture.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- ➔ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- ➔ S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- ➔ Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- ➔ Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- ➔ Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- ➔ Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- ➔ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- ➔ N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- ✦ Le déchiffrage et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- ✦ La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- ✦ Le repérage dans le temps et l'espace ;
- ✦ L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- ➔ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- ➔ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- ➔ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- ➔ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ Un stress important ;
- ✦ Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- ✦ La communication.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- ➔ Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- ➔ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

*Conçu par la DMA en partenariat avec :
APAJH, CDCE, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI.*

Notice d'Accessibilité

NOTICE DESCRIPTIVE D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES ET A MOBILITE REDUITE

NOM DE L'ETABLISSEMENT : *Agence GMF - Conseil*

ACTIVITES : *Assurance et Service Financiers*

ADRESSE : *« Noveo Center »
Avenue Salvador Allende
30000 NIMES*

TELEPHONE

REF CADASTRALE :

ANTERIORITE : *Bâtiment neuf*

DEMANDEUR : *GMF – Direction Immobilière*

ADRESSE : *140, rue Anatole France
92597 LEVALLOIS PERRET Cedex*

TELEPHONE :

EXPLOITANT : *GMF - Conseil*

ADRESSE :

TELEPHONE :

PROPRIETAIRE :

ADRESSE :

TELEPHONE :

NATURE DES TRAVAUX / DESCRIPTION :

*Le projet consiste en l'aménagement d'une agence GMF Conseil.
Le local comprendra des bureaux d'accueil des sociétaires, une salle de réunion, un local informatique et des sanitaires.*

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES MINIMALES	DESCRIPTIF DU PROJET
<p>✓ CHEMINEMENTS (extérieurs et intérieurs) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le cheminement praticable est usuel - horizontal et sans ressaut - circulation : largeur > 1,40 m (libre de tout obstacle) - exceptionnel $\geq 1,20$ m d'autre sur une faible longueur 	<ul style="list-style-type: none"> - cheminements extérieurs : existants - cheminements intérieurs : les circulations horizontales ont une largeur de 1,50 m.
<p>✓ NATURE DU SOL :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sol non meuble et non glissant - pas d'obstacle à la roue 	<p>Le carrelage sera non glissant, de couleur beige clair. La moquette mise en place sera de type rase, couleur bleu.</p>
<p>✓ PENTES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ≤ 4 % - entre 4 % et 5 % palier de repos horizontal de 1,40 m de long tous les 10 m (en haut et en bas) - exceptionnel ≤ 8 % sur $L < 2$ m ≤ 10 % sur $L 0,50$ m - dévers ≤ 2 % - bordure guide roues le long d'une pente (hauteur chasse roue = 0,10 m) 	<p>Le local commercial est desservi par un accès accessible depuis la voie publique aux PMR. Cet accès dessert la salle d'attente de l'agence GMF. Cet aménagement est existant et n'est pas réalisé à l'occasion du projet.</p>
<p>✓ PALIER DE REPOS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - horizontal - espace minimum 1,20 m x 1,40 m hors débattement des portes tous les 10 m en haut et en bas de chaque plan incliné 	<p>Sans objet.</p>
<p>✓ GARDE-CORPS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - garde-corps préhensible si rupture de niveau supérieur à 0,40 m 	<p>Sans objet.</p>
<p>✓ RESSAUTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ≤ 2 cm à bord arrondis ou à chanfreins - tolérance 4 cm si sur toute sa hauteur pente < 33 % - pas de pente à ressauts successifs (pas d'âne) 	<p>Sans objet.</p>
<p>✓ PORTES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - local > 100 personnes : $l \geq 1,40$ m avec un minimum de 0,90 m sur le vantail d'usage - local < 100 personnes : $l \geq 0,90$ m - portique de sécurité : $L = 0,80$ m - espace de manœuvre : <ul style="list-style-type: none"> - ouverture en poussant : 1,70 m - ouverture en tirant : 2,20 m 	<p>L'effectif du local est de 23 personnes. La porte d'accès au local a une dimension de passage de 2,20 m dont un vantail de 0,90 m mini et dispose d'un espace de manœuvre de 2,20 m x 1,20 m côté tirant (intérieur).</p>
<p>✓ SORTIES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sorties repérables sans risque de confusion avec les issues de secours 	<p>La sortie principale est également la sortie de secours pour le public. Une sortie de secours accessoire est prévue dans la salle de réunions.</p>

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES MINIMALES	DESCRIPTIF DU PROJET
<p>✓ <u>TROUS, PENTES, OBSTACLES :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - diamètre ou largeur < 2 cm - grilles perpendiculaires aux cheminements - bornes et poteaux de couleur contrastée (détectables à la canne P 98-350) 	<p><i>Sans objet.</i></p>
<p>✓ <u>ASCENSEURS : (conforme norme NF EN 81-70)</u> Obligation si l'effectif reçu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ≥ 50 personnes en étage, en mezzanine ou en sous-sol (100 personnes dans les établissements d'enseignement) - moins de 50 personnes si prestations non offertes au rez-de-chaussée - dimensions intérieures : minimum 1,30 m (perpendiculaire à la porte) x 1,00 m (parallèlement à la porte) - portes coulissantes obligatoires - largeur de porte $\geq 0,80$ m - hauteur de commande $\leq 1,30$ m - précision d'arrêt (ressaut) < 2 cm 	<p><i>Sans objet.</i></p>
<p>✓ <u>ESCALIERS :</u> A défaut d'ascenseur praticable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - largeur $\geq 1,20$ m entre mains courantes - nez de marches contrastées et antidérapants - hauteur maximum des marches 16 cm - hauteur du giron ≥ 28 cm <p>A partir de 3 marches :</p> <ul style="list-style-type: none"> - main courante de chaque côté – hauteur comprise entre 0,80 m et 1,00 m - main courante dépassant la 1^{ère} et la dernière marche de chaque volée 	<p><i>Sans objet.</i></p>
<p>✓ <u>PLACES DE STATIONNEMENT :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - localisées près de l'entrée et reliées par un cheminement accessible - 2 % de places adaptées pour le public - > 500 places Minimum de 10 places aménagées et arrêté municipal - dimensions minimales : 3,30 m x 5,00 m - marquage et signalisation 	<p><i>Sans objet.</i></p>
<p>✓ <u>SAS D'ISOLEMENT :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'intérieur, devant chaque porte, espace de manœuvre minimum 1,20 x 2,20 m - à l'extérieur espace de manœuvre minimum 1,20 m x 1,70 m 	<p><i>Sans objet.</i></p>

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES MINIMALES	DESCRIPTIF DU PROJET
<p>✓ <u>EQUIPEMENT SANITAIRES :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 cabinet d'aisance adapté par niveau accessible (situé au même emplacement que les autres si regroupés) - 1 cabinet d'aisance pour chaque sexe si cabinets séparés - espace latéral libre 0,80 m x 1,30 m à côté de la cuvette - aire de rotation de 1,50 m de diamètre, hors tout obstacle et débattement de portes - hauteur cuvette entre 0,46 m et 0,50 m - axe cuvette à 0,40 m du mur - hauteur barre d'appui horizontale entre 0,70 m et 0,80 m - 1 lavabo accessible : <ul style="list-style-type: none"> bord supérieur : $H \leq 0,80$ m vide en dessous : 0,70 m x 0,60 m x 0,30 m (HXLXP) - hauteur miroir : bas des miroirs 1,05 m - autres dispositifs (porte-savon, séchoirs, chasse d'eau) < 1,30 m 	<p><i>Un sanitaire adapté, réservé au personnel, est aménagé. Ce sanitaire est desservi par un dégagement commun disposant d'un espace de manœuvre d'un diamètre de 1m50, hors débattement de porte.</i></p> <p><i>Le sanitaire adapté dispose d'un espace d'usage latéral à la cuvette de 1m30 x 0m80 et d'un lavabo. Un espace de rotation d'un \varnothing 1m50 est aménagé à l'intérieur (CEA).</i></p> <p><i>Les différents éléments, tels que miroirs, barre d'appuis, ... seront mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.</i></p>
<p>✓ <u>EQUIPEMENTS : TABLES, TABLETTES, GUICHET</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - espace d'usage : 1,30 m x 0,80 m - hauteur maximale de 0,80 m - vide en partie inférieure de 0,70 m x 0,60 x 0,30 (HXLXP) 	<p><i>Les bureaux d'accueil, d'une hauteur maximale de 0m80, disposent d'un espace d'usage de 1m30 x 0m80 et permettent un passage en partie inférieure de 0m70 x 0m60 x 0m30 minimum.</i></p>
<p>✓ <u>DISPOSITIFS DE COMMANDE, EQUIPEMENTS DIVERS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m (recommandé à 1,10 m) - boîte aux lettres, caisses automatiques, distributeurs... - forme des commandes pour manipulation aisée 	<p><i>Sans objet.</i></p>
<p>✓ <u>ECLAIRAGE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 20 lux pour les cheminements extérieurs - 200 lux aux postes d'accueil - 100 lux pour les circulations horizontales - 150 lux pour les escaliers et équipements mobiles 	<p><i>L'éclairage sera de 200 lux pour les postes d'accueil, 100 lux pour les circulations horizontales et 150 lux pour les équipements mobiles.</i></p>
<p>✓ <u>ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ASSIS : (salles de spectacles, de restauration, stades...)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - accès par cheminements praticables et emplacements de 0,80 m x 1,30 m (hors obstacle) - accessibilité de toutes les prestations - 2 emplacements adaptés pour 50 places (1 supplémentaire par tranche de 50) - répartition en fonction des différentes catégories de places - salles > 1000 places : 20 emplacements minimum fixés par arrêté municipal 	<p><i>Sans objet.</i></p>

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES MINIMALES	DESCRIPTIF DU PROJET
<p>✓ <u>INSTALLATIONS SPORTIVES ET SOCIO-EDUCATIVES :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - cabine de déshabillage et douche : porte de 0,90 m espace libre de 0,80 m x 1,30 m espace de manœuvre de Ø 1,50 m hors débattement - 1 cabine de déshabillage + 1 douche adaptée par sexe - zone d'assise cabine et douche hauteur entre 0,46 m et 0,50 m - barre d'appui pour cabine et douche hauteur entre 0,70 m et 0,80 m et comporter une partie horizontale - commandes de douche inférieure à 1,30 m et faciles à manœuvrer - piscines : 1 bassin accessible par un cheminement praticable moyens nécessaires de mises à l'eau 	<p><i>Sans objet.</i></p>
<p>✓ <u>LOCAUX D'HEBERGEMENT : (hôtels, hôpitaux, internats, locaux à sommeil...)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de chambres aménagées : 1 pour un établissement de 20 chambres 2 pour un établissement de 50 chambres 1 supplémentaire par tranche de 50 supplémentaires - caractéristiques des chambres : 0,90 m sur les 2 grands côtés du lit 1,20 m au pied du lit un espace libre de Ø 1,50 m hauteur du plan de couchage des lits fixés au sol : 0,40 à 0,50 m - cabinets d'aisances accessibles avec espace latéral de 0,80 m x 1,30 m - hauteurs des éléments (voir équipements sanitaires) - salle de bains accessible avec aire de rotation de 1,50 m diamètre espace latéral de 0,80 m x 1,30 m baignoire (avec plage arrière) ou douche (siphon de sol) barre d'appui... 	<p><i>Sans objet.</i></p>
<p>✓ <u>ETABLISSEMENTS COMPORTANT DES CAISSES EN BATTERIE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - au moins 1 caisse adaptée par niveau avec caisses - 1 caisse adaptée par tranche de 20 - largeur de passage 0,90 m minimum et hauteur inférieure à 0,80 m - caisse signalée et ouverte en permanence - affichage directement lisible 	<p><i>Sans objet.</i></p>

EXIGENCES A PRENDRE EN COMPTE SUIVANT LE HANDICAP

Déficiences visuelles :

- exigences de guidage dans le déplacement (bandes podotactiles)
- exigences de repérage : bâtiments, obstacles, équipements
- exigences de contrastes : voir, repérer les dangers
- exigences de qualité d'éclairage : cheminements, équipements...
- exigences de sécurité : parties vitrées, marches isolées

Déficiences auditives :

- exigences de signalisation adaptée
- exigences d'information visuelle (repérage visuel du fonctionnement d'une gâche électrique)
- exigences de communication visuelle (visiophonie)
- exigences de qualité sonore
- exigences de sécurité (protection des piétons à proximité des lieux « véhicules »)

Déficiences intellectuelles :

- la plupart des améliorations concernant les déficiences sensorielles profitent à la déficience intellectuelle
- signalétique adaptée : visible, lisible et compréhensible par tous
- qualités de l'éclairage artificiel ou naturel (éclairage, fonctionnement)

ENGAGEMENTS DU MAITRE D'ŒUVRE ET DU MAITRE D'OUVRAGE

Je soussigné, **M. Pierre PEYRE - Maître d'Oeuvre**, m'engage à respecter les règles d'accessibilité aux personnes handicapées sur le projet.

Date : **9 juin 2009.**

Signature :

Je soussigné, **G.M.F. Direction Immobilière - Maître d'Ouvrage**, m'engage à respecter les règles d'accessibilité aux personnes handicapées sur le projet.

Date : **9 juin 2009.**

Signature :

Attestation d'Accessibilité

Affaire suivie par :

NETRY THEDDY

Direction Exploitation - Pôle Exploitation GMF

Responsable Pôle Exploitation GMF

86 rue de St Lazare

CS100120

75020 PARIS CEDEX 09

Tel. : 01 55 50 61 12

theddy.netry@covea-immobilier.fr

PREFECTURE GARD (30)

1U, av Feuchères

30045 NÎMES CEDEX 9

CR/AR n° SA 105 122 84614

Levallois, le 18 février 2015,

OBJET

: ATTESTATION D'ACCESSIBILITE D'UN ERP DE 5ème CATEGORIE CONFORME AU 31
DECEMBRE 2014 EXEMPTANT D'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article R.111-19-33 du code de la construction et de l'habitation,

Je soussigné, Theddy NETRY, responsable Pôle Exploitation GMF, représentant GMF Assurances (SIRET 39 897 290 100 019) exploitant de l'Établissement recevant du public de 5ème catégorie ou d'une installation ouverte au public situé au **288 ALLEE DE L AMERIQUE LATINE 30900 NIMES**.

Atteste sur l'honneur que l'établissement répond à ce jour aux règles d'accessibilité en vigueur au 31 décembre 2014, suite à des travaux réalisés dans le cadre des autorisations obtenues.

Cette conformité à la réglementation accessibilité prend en compte :

□ le recours à une ou plusieurs dérogations, obtenue(s) en application de l'article R.111-19-10 du code de la construction et de l'habitation (cf. arrêté préfectoral accordant la ou les dérogations ci-joint) et, en cas de dérogation accordée à un établissement recevant du public remplissant une mission de service public, la mise en place de mesures de substitution permettant d'assurer la continuité du service public.

□ l'accessibilité d'une partie de l'établissement de 5ème catégorie dans laquelle l'ensemble des prestations peut être délivré et, le cas échéant, la délivrance de certaines de ces prestations par des mesures de substitution.

J'ai pris connaissance des sanctions pénales encourues par l'auteur d'une fausse attestation, en application des articles 441-1 et 441-7 du code pénal.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Responsable Pôle Exploitation GMF
NETRY THEDDY



GIE COVEA IMMOBILIER SUPPORT

86 rue Saint Lazare

75320 PARIS Cedex 09

COPIE : COMMISSION ACCESSIBILITE -
MAIRIE DE NIMES

GIE COVEA IMMOBILIER SUPPORT - GIE
11, Place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon 75014 PARIS
PARIS 799 485 446

Modalités de Maintenance des Equipements d'Accessibilité

*Les éléments spécifiques décrits sont mis en œuvre,
sur certains sites, selon les préconisations validées par
les Commissions d'Accessibilité*

**RAMPE EN FIBRE DE VERRE ULTRA
LEGERE AVEC SURFACE ANTI
DERAPANTE, MARGELLE DE SECURITE*,
POIGNEES DE TRANSPORT**

* Grand modèle

www.medinov.fr



Références	Type	Longueur Max/Min mm	Largeur utile de la rampe mm	Poids max supporté kg	Poids de la rampe kg
30100-070	RAMPE LARGE FIXE ULTRA LEGERE FIBRE DE VERRE	700	730	300	3.5
30100-085		850	790	300	4
30100-125		1250		300	6
30100-165		1650		300	7.5
30100-205		2050		300	9.5

Tél: 04 37 28 08 14

Parc de Gerland - 99, rue de Gerland - 69007 Lyon - Plais de

Les rampes sont un élément essentiel de la sécurité et de l'accessibilité. Bien choisir sa rampe ou ses rails en fonction du lieu (public ou privé) de la charge à supporter, de la pente et du véhicule utilisé (fauteuil ou scooter (4 roues, 3 roues, voies des roue avant/arrière très différentes)) que l'on souhaite obtenir. Consulter l'abaque ci-après

Rampe simple TRAIT D'UNION



1 - Appel et prise en considération de la personne à mobilité réduite.



2 - Soulever la poignée coté gauche.



3 - Tirer la poignée vers l'avant.



4 - Poser la rampe au sol.

ATTENTION : vous devez refermer la rampe après chaque utilisation
Déploiement manuel de la rampe d'accès



5 - Basculer la poignée qui fera office de chasse roues.



6 - Répéter les opérations pour la deuxième rampe.



7- Rampe en service.



8 - Répéter les manoeuvres précédentes en sens inverse pour fermer la rampe.

Rampe double TRAIT D'UNION



1 - Appel et prise en considération de la personne à mobilité réduite



2 - Soulever le volet frontal.



3 - Tirer le volet vers l'avant des deux mains.



4 - Poser la rampe au sol.

ATTENTION : vous devez refermer la rampe après chaque utilisation
Déploiement manuel de la rampe d'accès



5 - Basculer la poignée qui prolongera la rampe



6 - Répéter les opérations pour le deuxième volet



7- Rampe en service



8 - Répéter les manoeuvres précédentes en sens inverse pour fermer la rampe

AUDEA ACCUEIL

LA-90

Fiche produit
Ref. 160 001



Mettez aux normes votre accueil au meilleur rapport qualité-prix

BESOIN DES USAGERS



La réception ou le guichet sont des lieux où la communication est centrale. Pour accéder aux services et entendre correctement, les personnes malentendantes ont besoin d'équipements d'amplification sonore adaptés.

FONCTION DU PRODUIT



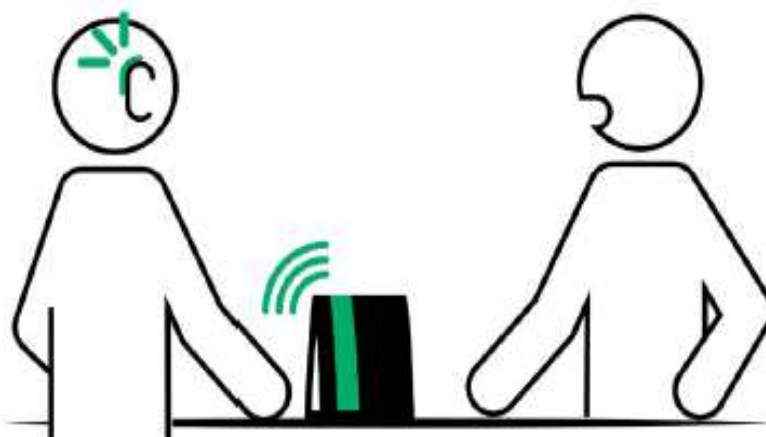
En intégrant une boucle magnétique, la LA-90 permet d'amplifier les discussions directement dans l'aide auditive de l'utilisateur lorsque positionnée en mode T. Avec son micro intégré, la LA-90 ne nécessite pas d'équipement supplémentaire.

CARACTÉRISTIQUES

- Couleur : gris et bleu personnalisable sur demande
- Dimensions : 200 x 185 x 70mm
- Poids : 635g
- Portée : 1m²
- Alimentation : secteur ou batterie (6h)

ACCESSOIRES COMPATIBLES

- Récepteur LPU-1 et CRESCENDO 50
- Microphones jack



RAPPEL DE LA LOI ET DES NORMES

Art. 5-II : « Lorsque l'accueil est sonorisé et en cas de renouvellement ou lors de l'installation d'un tel système, celui-ci est équipé d'un système de transmission du signal acoustique par induction magnétique, respectant les dispositions décrites en annexe 9. Les spécifications de la norme NF EN 60118-4:2007 sont réputées satisfaire à ces exigences. Ce système est signalé par un pictogramme.

Les accueils des établissements recevant du public remplissant une mission de service public ainsi que des établissements recevant du public de 1^{re} et 2^e catégories sont équipés obligatoirement d'une telle boucle d'induction magnétique. »

© Droits réservés - EO GUIDAGE - 1606

 **Découvrez nos produits**
sur **www.okeenea.com**

EO GUIDAGE
du groupe **OKEENEA**

6 rue des Aulnes
69410 Champagne-au-Mont-d'Or
FRANCE

04 72 53 98 26
info@eo-guidage.com
www.okeenea.com

Modules de maintenance pour Ascenseurs

Périodicité des visites : toutes les 6 semaines

MODULE DE BASE

Fréquence et opérations imposées par la législation

Contrôles à chaque visite

Paliers :

- boutons d'appel, voyants et indicateurs
- portes et vantaux
- serrures, des ferme-portes ou contrepoids, l'efficacité du verrouillage et contact de fermeture
- oculus
- des dispositifs limitant les possibilités d'actes de vandalisme

Cabine :

- précision d'arrêt de la cabine par rapport au palier
- alarme, téléalarme, dispositif de secours
- boutons et voyants, éclairage
- vantaux, dispositifs de réouverture (contact chocs, bords sensibles, cellule radar, boutons de réouverture)

Machinerie :

- niveau d'huile en cuve, la présence de fuites pour les appareils hydrauliques.

Egalement observés :

- confort au démarrage et à l'arrêt
- fonctionnement flèches de sens et de indicateur en cabine
- les éventuels bruits, vibrations

Fréquence et opérations imposées par la législation

Contrôles 2 fois par an

Câbles :

- état, tension, allongement et points de fixation
- usure des poulies et des contres-paliers, ainsi que leur graissage
- câbles et chaînes

Frein :

- usure des garnitures, test de l'efficacité
- isonivelage, vanne de descente manuelle et antidérive pour appareil hydraulique

Fréquence et opérations imposées par la législation

Contrôles 1 fois par an

Contrôle parachute :

- composants du parachute et/ou moyen de protection contre les mouvements de la cabine en montée (en machinerie, en cuvette, sur ou sous la cabine)
- limiteur de vitesse et poulie de tension
- essai de prise, teste du patinage machine, coupure contact. Le technicien s'assure du déclenchement équilibré des blocs, de la bonne retombée du mécanisme et du réarmement correct du contact
- appareil hydraulique : étanchéité, réducteur de débit, soupape de rupture, pompe à main, descente manuelle sont testés.

Nettoyage :

Du local machine, de la machine, du coffret, du toit de cabine, de la cuvette, des récupérateurs d'huile.

CONTROLE COMPLET

1 fois par an*

Contrôles Manœuvre :

- composants du coffret de manœuvre (relais, transformateur, cartes électroniques)
- système de sélection d'étages en machinerie (mécanique ou électrique)
- fusibles, relais de phase, serrage des borniers, test de masse, antidérive électrique, témoin de présence à niveau, sonde de température d'huile
- ventilation forcée du local
- éclairage normal et de sécurité, en machinerie et en cabine

Contrôles Treuil ou Machine :

- groupe de traction dans sa globalité
- ensemble « freins »
- niveau d'huile du réducteur, des paliers moteur
- graisseurs automatiques
- tension des courroies et anti-patinage
- dispositifs de protection (disjoncteur thermique, thermistance, boîte à bornes, ventilation)
- contacts de fin de course haut et bas
- contrôle de la course poulie/frein

Pour un appareil hydraulique : centrale et distributeur, limiteur de pression, réchauffeur et/ou refroidisseur, niveau et aspect de l'huile, extra course haut et bas.

Contrôles Gaine

- fixation des guides, cordon souple, chaîne de compensation
- éclairage
- fonctionnement du boîtier d'inspection
- arcade de la cabine, éléments participant au bon coulissement de celle-ci et du contrepoids (coulisseau, fils, guides, huileurs)
- poulies et dispositifs de fin de course
- parties non visibles des paliers (seuils de porte, tôles chasse-pieds, frontons)
- amortisseurs en fosse
- électrification

Contrôles Portes Palières

Opérations identiques à celles du module « porte cabine et » mais effectuées sur toutes les portes à tous les paliers.

Contrôles Porte Cabine

- éléments fixes (rail, traverse, seuil, garde-pieds, butées, patins, oculus)
- éléments mobiles (vantaux, galets, pivots)
- éléments participant à la bonne fermeture et réouverture des portes : câbles, contrepoids, ferme-porte, cellule, contact choc, serrure (shunt, percuteur, pêne),
- composants de l'opérateur qui manœuvre les portes cabine : navette, tension des câbles, courroies, chaînes contacts électriques.

Contrôles Signalisation

- boutons, voyants, indicateurs, cabine & paliers

Maintenance pour EPMR

La Société de Maintenance assure une visite d'entretien selon la périodicité précisée au contrat (la législation n'impose pas de cadre périodique ou d'opérations minimales comme c'est le cas pour les ascenseurs).

La maintenance préventive est assurée selon un programme adapté à chaque appareil qui comprend notamment les opérations suivantes :

- Le contrôle de l'ensemble des dispositifs de sécurité,
- Le contrôle du groupe moteur,
- Le contrôle du système de transmission mécanique,
- Le contrôle de la sécurité des contacts de fin de course,
- Le contrôle des boîtes à boutons,
- Le contrôle des contacts de protection dans le tableau général,
- Le contrôle de sécurité d'accès haut et bas,
- Le nettoyage et graissage nécessaire y compris fournitures (huile, graisse).

Modules de maintenance Portes

Les modules, répartis en 2 catégories comme listé ci-dessous sont exécutés, voire associés au cours d'une même visite, selon la programmation définie par le plan d'entretien

Module Sécurité	Module Inspection
<ul style="list-style-type: none">- Dispositifs de sécurité : barre palpeuse, cellule...- Débrayage manuel- Limiteur d'effort- Articulations : charnières, pivot...- Zone d'accostage- Signalisation : feux clignotants, éclairage, marquage au sol- Transmission : bras, câbles, chaînes, courroies- Opérateur : moto-réducteur, opérateur hydraulique ...	<p>Les éléments du module sécurité + :</p> <ul style="list-style-type: none">- Verrouillage de la porte- Eléments de guidage : rails, galets...- Organes de commande- Système d'équilibrage : contrepoids, ressorts ...- Armoire de commande- Fixation de la porte- Système antichute- Etat peinture et corrosion

Documents complémentaires à consulter dans le Registre de Sécurité

- Disponible à la demande auprès du personnel de l'Agence